

Plan régional des milieux humides et hydriques

Fiche synthèse



Québec est une ville d'eau : on y retrouve environ 80 lacs et plusieurs grandes rivières qui convergent vers le fleuve Saint-Laurent. Aussi, 8 % de son territoire est couvert par des milieux humides (tourbières, marais, marécages et étangs).

En plus de contribuer au maintien de la qualité et de la quantité de l'eau, ces joyaux naturels constituent un patrimoine environnemental unique et fournissent des services écologiques indispensables à la collectivité. Ils sont des alliés essentiels pour s'adapter aux changements climatiques et maintenir la biodiversité.

Or, de nombreux milieux humides ont été perturbés ou ont disparus au cours des dernières décennies en raison de l'urbanisation ainsi que des activités agricoles et forestières. En vertu de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, l'Agglomération de Québec a mené une importante réflexion stratégique pour mieux intégrer la conservation de ces milieux à la planification de l'aménagement de son territoire.

Le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) se base sur trois principes fondamentaux :

- » Favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques (MHH);
- » Assurer une gestion cohérente par bassin versant;
- » Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

En complément d'information, une [fiche synthèse spécifique au contexte de l'élaboration du PRMHH](#) est disponible sur le site Web de la Ville.



Démarche consultative

Depuis le début des travaux entourant le projet de PRMHH, l'Agglomération a enrichi sa réflexion au contact de différents acteurs régionaux par l'entremise de **consultations avec des parties prenantes ciblées**. Ainsi, elle a appelé à la collaboration d'une vingtaine de partenaires tels que les organismes de bassin versant, les MRC voisines, la Nation huronne-wendat et l'Université Laval.

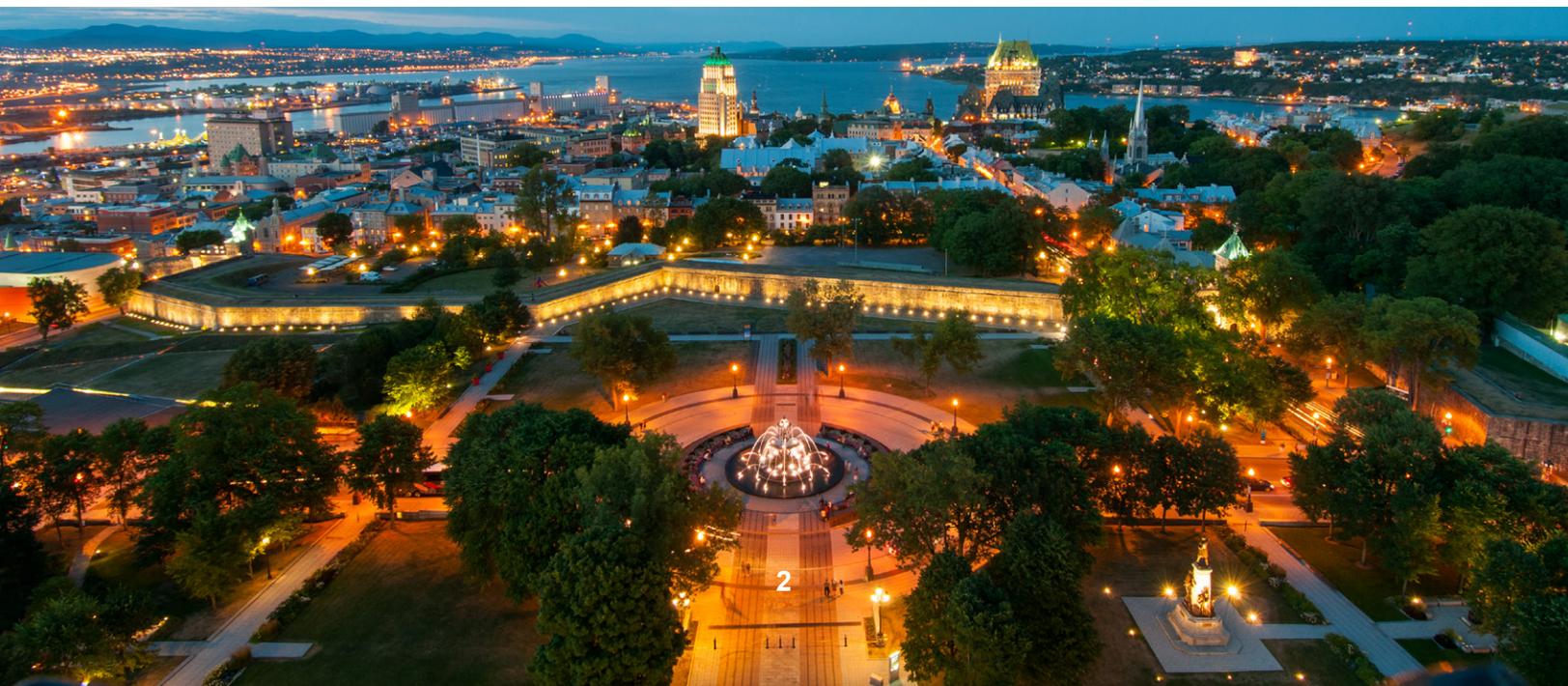
Un comité technique a également été constitué avec des représentants des différentes unités administratives concernées de la Ville de Québec, des Villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi que de professionnels en recherche de l'Université Laval. Une trentaine de rencontres ont été tenues pour alimenter les réflexions en vue de l'élaboration du projet de Plan régional.

La population a également participé à la démarche par l'entremise de trois **séances d'information publique** tenues à l'automne 2022.



Portrait du territoire

Le territoire de l'agglomération de Québec est sillonné par 1 400 km de cours d'eau aux caractères très distinctifs et aux écosystèmes uniques. À ces cours d'eau s'ajoutent des zones inondables (dont 7,2 km² sont cartographiés), 44 km² de milieux humides diversifiés ainsi que des milieux naturels d'intérêt boisés. Une [fiche synthèse spécifique au portrait du territoire](#) est disponible sur le site Web de la Ville.





Diagnostic

Le projet de Plan régional présente le diagnostic des MHH sous forme d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et pressions. Les enjeux associés à ces milieux sont ensuite abordés, puis une présentation des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation complète le diagnostic. Une [fiche synthèse spécifique au diagnostic](#) est aussi disponible sur le site Web de la Ville.

Les milieux humides d'intérêt

La sélection des milieux humides d'intérêt issus du projet de PRMHH est basée sur huit critères de priorisation directement liés aux services écologiques rendus par les milieux humides comme l'épuration, la filtration de l'eau et le rempart contre l'érosion, la régulation des niveaux d'eau (cru et étiage) des rivières, la conservation de la diversité biologique et la contribution à la qualité paysagère.

L'analyse du territoire a permis d'identifier **39 km² de milieux humides d'intérêt**, soit 86 % des superficies de milieux humides. Environ le tiers de ces milieux humides se situent dans la zone agricole permanente et 22 %, dans le périmètre urbain alors qu'environ 80 % d'entre eux possèdent un couvert végétal constitué soit d'arbres ou d'arbustes. Quant aux cours d'eau, 68 % sont considérés comme des milieux hydriques d'intérêt.

4 principaux enjeux

1. La qualité et la quantité des écosystèmes (naturels, humides ou hydriques), leur protection et leur mise en valeur, incluant la faune qui en est dépendante.
2. La qualité et la quantité de l'eau pour assurer un approvisionnement durable afin de soutenir les différents usages humains, mais également les écosystèmes.
3. La connaissance adéquate et l'innovation pour parvenir à bien planifier et optimiser la conservation des milieux humides et hydriques dans l'aménagement et le développement du territoire.
4. Les changements climatiques qui sont susceptibles d'occasionner des conséquences sur la santé, la sécurité, les infrastructures et les écosystèmes.

7 grandes orientations

1. Conserver les milieux humides d'intérêt (cible de 98 %).
2. Saisir les opportunités de conservation des milieux humides et hydriques pouvant impliquer leur restauration.
3. Consolider les corridors écologiques riverains.
4. Protéger et améliorer la qualité de l'eau.
5. Limiter l'imperméabilisation et atténuer ses effets sur la quantité et la qualité de l'eau.
6. Raffiner la connaissance sur les milieux humides et hydriques.
7. Réaliser une veille stratégique et sensibiliser tous les acteurs à l'importance du maintien du rôle naturel joué par les milieux humides et hydriques.



Choix et engagements

Le développement du territoire et la conservation des MHH révèlent divers défis de conciliation. En effet, les importants besoins en espaces développables et le rôle primordial des MHH dont les bénéfices correspondent à une valeur économique totale de 4,8 G\$ par année pour le territoire de l'Agglomération de Québec (Wood et coll., 2019) exigent des efforts de conciliation historiques.

Les plus récentes analyses de la demande résidentielle quantifient une demande de nouveaux logements variant de 25 100 à 27 690 logements entre 2021 et 2036. Un scénario prévisionnel des besoins en espace industriel postpandémie évalue à 0,3 km² par année (3 km² sur 10 ans) la superficie des sites industriels à développer. L'inventaire des espaces disponibles ou à optimiser montre que, d'ici 10 ans, environ 2,5 km² pourraient servir au développement industriel. Ainsi, 0,5 km² de terrains industriels développables serait manquant pour répondre à la demande projetée.

La pérennisation du rôle naturel des MHH au moyen de leur conservation mérite, sans contredit, l'attention de l'Agglomération. Il y aura donc lieu de modifier le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer sa comptabilité avec le PRMHH.

Trois niveaux d'intervention sont donc proposés :

- » **La formulation d'orientations et d'objectifs de conservation destinés à l'élaboration de projets innovants adaptés à la présence de MHH;**
- » **La poursuite de la conciliation entre le développement et la conservation sur des sites où la présence de milieux humides et hydriques soulève des enjeux singuliers, en impliquant autant que possible tous les acteurs, dont les municipalités locales, les propriétaires, les citoyens et le gouvernement;**
- » **L'élaboration de différentes mesures adaptées, notamment réglementaires, pour assurer une utilisation durable des milieux humides d'intérêt et de leur écotone.**



Stratégie de conservation

Globalement, le Plan régional propose diverses actions en vue d'acquérir une meilleure connaissance des milieux humides et hydriques, de mieux comprendre et réduire les pressions qui affectent ces milieux et de favoriser une utilisation durable des MHH.